

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

CLUB ADHÉRENTS

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Tous les champs sont obligatoires

Secteur d'activité :

Code NAF/APE :

Nom :

Prénom :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal :

Adresse mail :

Téléphone :

Mobile :

ANNONCE

Tous les champs sont obligatoires

Titre de l'annonce

Descriptif de l'annonce

Coordonnées publiées dans l'annonce

Nom du contact :

Adresse :

Code postal :

Adresse mail :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Site internet :

Avantage(s) adhérents (facultatif mais préconisé)

J'autorise la diffusion de mon annonce sur le site AMPHITÉA et son partage sur les réseaux sociaux.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

La responsabilité d'AMPHITÉA ne peut être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de la commande due, soit du fait de l'Annonceur, soit d'un cas de force majeure.

En préambule

Seuls les professionnels indépendants adhérents à l'Association peuvent y déposer une annonce: artisans, commerçants, professions libérales, chefs d'entreprise de petite ou moyenne entreprise désignés dans les conditions générales comme l'Annonceur.

La perte de la qualité d'adhérent ne permet plus de conserver l'annonce à disposition sur le site.

Engagement de l'Annonceur

- L'Annonceur garantit détenir tous les droits (notamment des droits de propriété intellectuelle) ou avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à la publication de son annonce.
- L'Annonceur s'engage à ce que l'annonce ne contienne:
 - aucune information fausse, mensongère ou de nature à induire en erreur les Utilisateurs;
 - aucun contenu portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle de Tiers;
 - aucun message diffamatoire ou dommageable à l'égard de Tiers.
- L'Annonceur s'engage à ne proposer dans les annonces que des biens disponibles dont il dispose.
- L'Annonceur peut modifier l'annonce en cas d'évolution du contenu de l'offre (ex.: avantages nouveaux octroyés durant une

période, nouveaux services de l'entreprise, etc.) en contactant AMPHITÉA (contact@amphitea.com).

- L'Annonceur déclare et reconnaît qu'il est seul responsable du contenu des annonces qu'il publie et rend accessibles aux Utilisateurs, ainsi que de tout document ou information qu'il transmet aux Utilisateurs.
- L'Annonceur assume l'entière responsabilité éditoriale du contenu des annonces qu'il publie.
- En conséquence, l'Annonceur relève AMPHITÉA de toutes responsabilités, les garantit contre tout recours ou action en relation avec l'annonce qui pourrait être intenté contre ces derniers par tout Tiers, et prendra à sa charge tous les dommages-intérêts ainsi que les frais et dépens auxquels ils pourraient être condamnés ou qui seraient prévus à leur encontre par un accord transactionnel signé par ces derniers avec ce Tiers.
- L'Annonceur s'engage, en cas d'indisponibilité du bien, à procéder au retrait de l'annonce du Service AMPHITÉA dans les plus brefs délais.
- L'Annonceur déclare connaître l'étendue de diffusion de son annonce sur le Site et le partage sur les réseaux sociaux.

- En déposant toute annonce, chaque Annonceur reconnaît et accepte que AMPHITÉA puisse supprimer, ou refuser, à tout moment une annonce qui serait contraire notamment à la loi française ou susceptible de porter atteinte aux droits de Tiers ou à l'éthique de l'Association.
- L'Annonceur peut demander à n'importe quel moment le retrait de l'annonce avec un effet d'1 mois maximum pour exécution en contactant AMPHITÉA (contact@amphitea.com).
- De manière générale, il est de la responsabilité des Annonceurs de vérifier leur statut de professionnel, notamment au regard des articles L 121-1 et L 110-1 du Code de commerce selon lesquels « sont commerçants ceux qui exercent des actes de commerce et en font leur profession habituelle » et « La loi répute actes de commerce: tout achat de biens meubles pour les revendre, soit en nature, soit après les avoir travaillés et mis en œuvre [...] ».
- Toute annonce est diffusée, à compter du jour de son dépôt, sur le Site Internet et sur les réseaux sociaux et ce pour une durée maximale d'une année civile. La publication se fera par tacite reconduction.